

Le manoir de Goelet Forest ou château de Joyeuse Garde à La Forest-Landerneau, résidence champêtre des seigneurs de Léon

Les châteaux du Moyen Âge ont assuré diverses fonctions : résidence aristocratique, forteresse seigneuriale et marqueur ostentatoire de pouvoir. Si la seconde prévaut dans l'imaginaire collectif, c'est oublier que la guerre n'a pas été omniprésente durant les siècles médiévaux et que le château a d'abord été l'habitation d'un noble plus qu'une citadelle. C'est notamment pourquoi certains apparaissent dans les textes du XIII^e siècle sous le vocable de *domus*, « maison », « hébergement », ou « manoir », du latin *manere* qui signifie « demeurer »¹. Il en est ainsi du manoir de Goelet Forest à La Forest-Landerneau, mentionné à l'occasion de faits survenus vers 1300 ; deux siècles plus tard, il est désigné sous le nom de château de « La Joyeuse Garde ». Ce n'est pas un cas unique de résidence manoriale isolée et champêtre, promue au rang de château en quelques décennies, n'excluant aucunement l'usage alterné des vocables manoir et château. Nous présenterons successivement l'histoire et les vestiges de ce « manoir » avant de nous interroger sur ces « manoirs-châteaux », parfois qualifiés de « château de plaisance » ou « résidence de chasse », construits « aux champs » par les princes et les barons de Bretagne avant l'apogée du phénomène manorial dans le duché, aux XV^e et XVI^e siècles².

1. DOUARD, Christel, KERHERVÉ, Jean, *Manoirs, une histoire en Bretagne*, Châteaulin, Locust Solus, 2021, p. 13 ; sur ces vocables, voir : MEURET, Jean-Claude, « Origines et débuts du manoir. Quelques observations pour la Bretagne, le Maine et l'Anjou », dans GWYN MEIRION-JONES (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace Plantagenêt, salles, chambres et tours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 67-94.

2. CASSET, Marie, *Les évêques aux champs. Châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècles)*, Rouen, Publication des Universités de Rouen et du Havre/Caen, Presses universitaires de Caen ; EAD., « Manoirs de plaisance des ducs de Bretagne XIII^e-XV^e siècle », dans ALAIN SALAMAGNE, Jean KERHERVÉ, Gérard DANET (dir.), *Châteaux et modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIII^e-XV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2012, p. 161-173.

La brève histoire d'un manoir et des seigneurs de Léon

Vers 1411, lors d'une enquête sur les droits du seigneur de Léon en Cornouaille, un témoin relate que, du temps d'un seigneur de Léon « appelé Hervé fieuz Mahaut », un bateau n'ayant pas acquitté le droit d'ancrage au port de Camaret fut poursuivi, saisi et « rendu audit seigneur dans le havre de Landerneau, devant son manoir de Guoeslet Forest ou il pourist »³. Le seigneur mentionné est Hervé V de Léon, fils d'Hervé IV de Léon et de Mahaut de Poissy, dame de Noyon-sur-Andelle (aujourd'hui Charleval, Eure). C'est le cinquième représentant du lignage des seigneurs de Léon ou Hervéides, tous prénommés Hervé, tige cadette des vicomtes de Léon soumis par les Plantagenêts, à l'issue de plusieurs révoltes, vers 1180. La seigneurie de Léon a pour capitale Landerneau où l'existence d'une forteresse précocement disparue est présumée⁴. Le principal château du lignage est celui de La Roche-Maurice, juché sur une éminence rocheuse, à 4 kilomètres à l'est de Landerneau. D'autres forteresses secondaires des seigneurs de Léon s'élèvent à Daoulas, Coat-Méal et Landivisiau.

Vers 1239-1241, les lignages des vicomtes et des seigneurs de Léon se révoltent contre le duc de Bretagne Jean le Roux. En 1240, le vicomte de Léon cède le château, la ville et le port de Brest au prince ; ce dernier administre la seigneurie de Léon vers 1244 durant la minorité d'Hervé III, seigneur de Léon, après le décès de son père lors du conflit. En 1260, le roi se porte garant d'un accord de paix définitif entre Hervé IV et Jean le Roux : le baron s'engage à verser au duc une indemnité de 10 000 livres.

Hervé IV (ca. 1241-1290) parvient à régler ses différends avec ses vassaux et parents dans les années 1260. Les seigneurs de Léon contractent plusieurs unions matrimoniales avec des lignages français : Hervé III épouse la dame et héritière de Châteauneuf-en-Thymerais dans le Perche, Hervé IV, Mahaut de Poissy en Normandie et Hervé VI, Jeanne de Montmorency, issue d'un lignage de grands officiers royaux. Les Hervéides partagent leur temps entre leurs châteaux et manoirs du Perche, de Normandie et de Bretagne. Trois d'entre eux sont inhumés dans l'abbaye de Fontaine-Guérard en Normandie, notamment Hervé V, disparu en 1304 ; d'autres le sont dans celle de Daoulas, ce qui illustre l'itinérance de ces seigneurs, entre Normandie et Bretagne. En 1332, Hervé VI (ca. 1304-1337) fonde trois messes hebdomadaires à célébrer dans l'église du prieuré de « Gœlotforest », dépendance de l'abbaye de Saint-Mathieu implantée à quelques centaines de mètres de son manoir⁵. Après son décès, en 1337, sa veuve, Jeanne de

3. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. II, col. 849-850.

4. Pour l'histoire de ce lignage : KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon du XI^e au début du XVI^e siècle*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, 2 vol., Brest, université de Bretagne occidentale, 2011.

5. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1361-1362.

Montmorency, se fait octroyer la jouissance du manoir du Rosier à Plougastel-Daoulas par son fils Hervé VII. Ce dernier rédige son testament dans sa « maison » de Goelet Forest (« *in domo mea apud Goelet Forest* ») et fonde encore une chapellenie dans l'église de La Forest-Landerneau, en 1341⁶. Il y apporte un codicille avant de mourir en 1344, précisant que son testament se trouve dans un de ses manoirs bretons⁷.

La Bretagne a alors basculé dans la guerre de Succession. Elle est marquée par quelques sièges mémorables en 1341-1342, notamment à Hennebont et à Brest. Si c'est probablement au nord du premier lieu qu'il convient de localiser le château de « Goy le Foriest » dont l'attaque est narrée par Froissart⁸, un chroniqueur anglais relate qu'en 1342 une armée de secours anglaise débarquée à Brest oblige les troupes de Charles de Blois à lever précipitamment le siège de la ville et à abandonner le « *castro vocato Goule Foreste* »⁹. Hervé VII de Léon a dès lors quitté cette résidence au profit de la forteresse de La Roche-Maurice où son épouse, Marguerite d'Avaugour, a donné naissance à Hervé VIII de Léon, en novembre 1341. La période est délicate pour le lignage : Hervé VII, surpris et capturé avec plusieurs de ses vassaux dans le manoir de Porléac'h à Trégarantec en mai 1342, décède en 1344, après deux ans de captivité en Angleterre. Les Anglais occupent Brest presque sans interruption entre 1342 et 1397 : il est vraisemblable que le manoir de Goelet Forest soit alors ponctuellement utilisé comme « bastille » lors des opérations de blocus menées par les troupes françaises et bretonnes, notamment vers 1373, 1378 et 1379.

En 1363, Hervé VIII de Léon disparaît prématurément ; sa sœur aînée, Jeanne de Léon, porte la seigneurie dans les mains de son époux, Jean, vicomte de Rohan épousé en 1349. Dès lors, le fils aîné du vicomte porte le titre de seigneur de Léon, en attendant de succéder à son père : il réside notamment au château de La Roche-Maurice qu'il fait reconstruire et agrandir au xv^e siècle. Le manoir de Goelet Forest semble alors tomber dans l'oubli ; toutefois, en 1479, dans un mémoire l'opposant au comte de Laval pour la préséance aux états de Bretagne, Jean II de Rohan déclare¹⁰ :

« la forêt de Goelforest, près laquelle y a un chasteau audit vicomte de grand et honorable édifice, auquel le Roy Artus faisoit sa résidence et tenoit les chevalliers de la Table ronde à fair joutes, armes et prouesses [...] Duquel Roy Artus sont issus les prédécesseurs dudit vicomte seigneurs d'icelle seigneurie de Leon. »

Ce n'est probablement qu'à cette époque que l'ancien manoir de Goelet Forest prend le nom de la Joyeuse Garde afin de conforter les prétentions lignagères du

6. Médiathèque de Nantes, ms. 1702, n° 5.

7. *Ibid.*

8. *Chroniques de Jean Froissart*, éd. Siméon LUCE, 15 vol., Paris, 1869-1966, t. II, p. 99 et p. 167-168.

9. MURMOUTH, Adam de, *Continuatio Chronicarum, Robertus de Avesbury de gestis mirabilibus regis Edwardi tertii*, éd. Edward MAUNDE THOMPSON, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1889, p. 126.

10. MORICE, Pierre-Hyacinthe, TAILLANDIER, Charles, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, 2 vol. Paris, 1750-1756, t. II, p. CLXXVII.

vicomte de Rohan qui se présente comme un descendant des anciens rois de Bretagne. Il entend ainsi rivaliser avec le comte de Laval qui détient le château de Comper à Concoret à proximité de la forêt de Brécilien où l'on commence alors à évoquer la mémoire et les exploits du roi Arthur¹¹. Cependant, l'ancienne résidence des seigneurs de Léon semble dès lors délaissée par les Rohan. En 1520, le « chasteau o ses clostures de La Joyeuse Garde » est affermé selon l'aveu de la seigneurie de Léon ; en 1549, on ne mentionne plus que « Ung viel chastel ruyne dict La Joyeuse Garde » dans l'aveu de la principauté de Léon¹² et en 1571, dans un autre aveu, il est question des « ruines du manoir de Joyeuse Garde et dependances¹³ ». Les vicomtes y installent un fermier, notamment chargé de surveiller les vestiges et probablement de réguler leur utilisation comme carrière de pierres. Le vieux manoir tombe dans l'oubli et seule l'opiniâtreté des fondés de pouvoir du duc de Rohan lui permet d'en conserver la propriété au XIX^e siècle. Les antiquaires qui parcourent alors la Bretagne dessinent son portail, unique vestige en élévation.

La redécouverte de la résidence aristocratique de Goelet Forest

L'archéologie médiévale est née en France dans les années 1960 et 1970, notamment à la suite des travaux de Michel de Botiard. Quelques châteaux sont alors explorés en Bretagne, comme celui de Joyeuse Garde. L'initiative revient à une jeune enseignante d'histoire, Marie-Claude Danguy des Déserts qui encadre de 1967 à 1969 une équipe d'une vingtaine de jeunes bénévoles durant quelques semaines estivales ; des travaux sont poursuivis jusqu'en 1977¹⁴. Les techniques encore rudimentaires aboutissent à la mise à jour d'une partie du château dont un plan est établi ; le site est classé au titre des monuments historiques en 1975 (fig. 1).

L'édifice s'inscrit dans une vaste enceinte quadrilatérale au tracé irrégulier mesurant environ 90 mètres sur 60. Les défenses n'y sont pas que symboliques : des murailles larges de plus de 2 mètres sont flanquées aux angles par des tours circulaires de 8 mètres de diamètre extérieur et 4 mètres à l'intérieur. Elles sont percées de trois archères qui permettaient de flanquer les courtines. Une cinquième tour a été dégagée au milieu de la façade nord ; il en existait peut-être deux autres, à l'est et au sud. Un important fossé, profond d'environ 5 mètres et large de 10 mètres à l'ouverture, apparaît encore à l'est ; il a été comblé sur les trois autres côtés. On

11. BOURGÈS, André-Yves, *Le dossier hagio-historiographique des Rohan (1479) : de Conan à Arthur et de saint Mériadec à saint Judicaël*, <http://hagiohistoriographiemedievale.blogspot.com/2007/>.

12. Médiathèque de Nantes, ms 1710/3 et ms 1716.

13. Archives dép. Loire-Atlantique, B 1694.

14. Les rapports de fouilles sont consultables sur le site de la bibliothèque numérique du Service régional d'archéologie de Bretagne : <http://bibliotheque-numerique-sra-bretagne.huma-num.fr>.

peut imaginer des courtines hautes d'une dizaine de mètres, sommées par un chemin de ronde bordé d'un parapet et percé de créneaux. Ces défenses conséquentes sont complétées à l'ouest par un portail monumental s'inscrivant peut-être dans une tour-porte d'une quinzaine de mètres de côté partiellement construite en moyen appareil

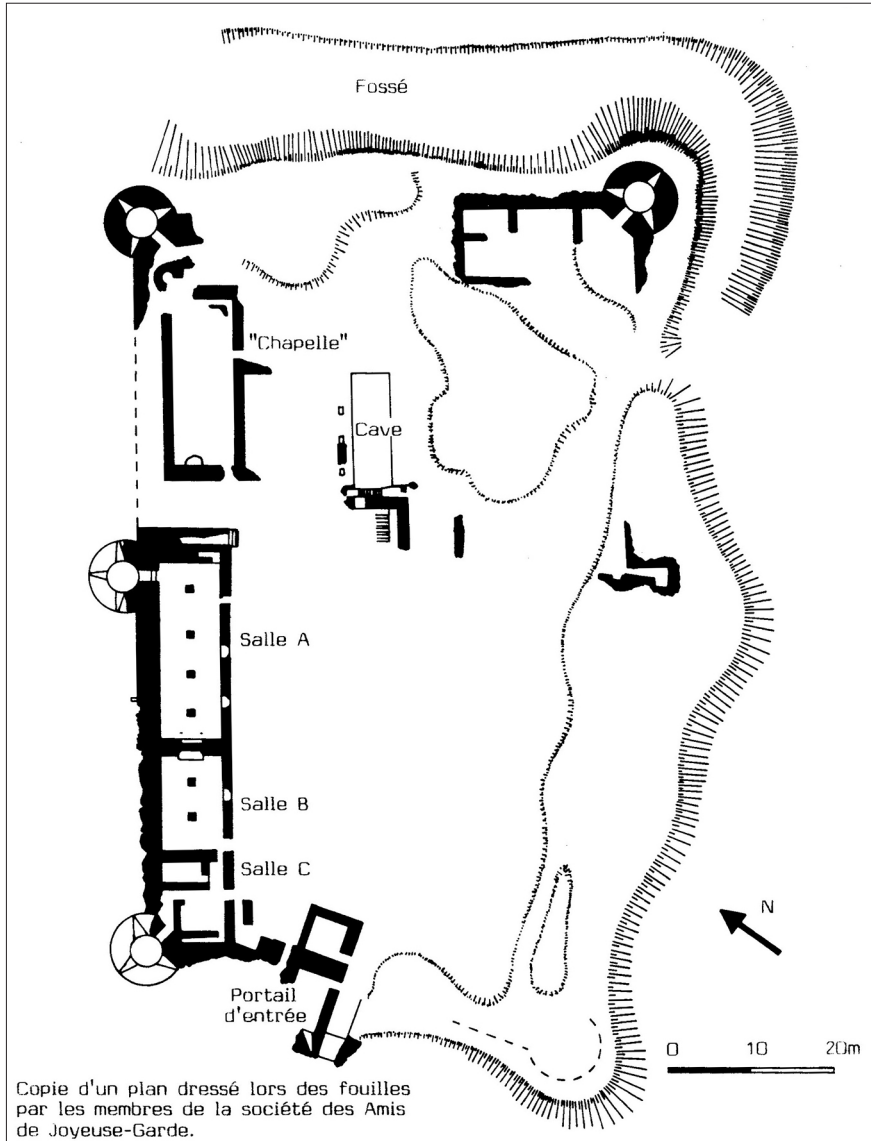


Figure 1 – La Forest-Landerneau, château de Joyeuse Garde, plan (réal. P. Kernévez, 1988)



Figure 2 – MARANT-BOISSAUVÉUR, Félix, *La Forest-Landerneau, château de Joyeuse Garde*, dessin du portail, 15 mai 1840 / septembre 1846 (coll. part.)

régulier de granit (fig. 2). Volontairement préservée pour son caractère ostentatoire lors de la ruine du château, la porte ogivale était défendue par deux archères d'angle et un système de barres horizontales coulissant dans les maçonneries, qualifiées de « portes léonardes¹⁵ », ainsi qu'un assommoir, une herse et des vantaux de bois. Son implantation en oblique le long de la façade occidentale du château laisse présumer qu'il pourrait résulter d'une autre campagne de construction.

Trois salles en enfilade ont été dégagées le long de la courtine nord avec une disposition d'origine correspondant peut-être à deux espaces symétriques de 19,6 mètres par 7 mètres, à l'extrémité desquels deux escaliers droits permettent d'accéder à l'étage supérieur. Deux cheminées de 2,4 mètres de largeur sont adossées au mur de partition central ; elles sont ornementées de chapiteaux à feuilles d'érable. Un autre chapiteau à feuilles d'érable, découvert dans une des salles, devait sommer une des quatre colonnes

15. Terminologie employée par Jocelyn Martineau lors de la découverte de ce type de dispositif à La Roche-Maurice.

soutenant soit le plancher d'un étage soit la charpente apparente de salles de plain-pied. La pièce orientale présente encore une entrée et deux baies à coussièges. Un autre bâtiment de 19 mètres sur 6,8 mètres a été mis au jour à l'est de cet ensemble et désigné comme « chapelle » en raison des piédroits moulurés de sa porte. La découverte des pierres d'une importante fenêtre à réseau dans cette pièce semble accréditer l'existence d'une chapelle domestique. Une cave voûtée en plein cintre subsiste au milieu du château : accessible par deux escaliers, elle mesure 13 mètres sur 4,2 mètres et est éclairée par trois soupiraux. D'autres bâtiments sont adossés aux courtines orientales et méridionales et constituent une « réserve archéologique ». Ils peuvent correspondre à d'autres logis, notamment aux chambres venant compléter les espaces de réception, ou *aula*, exhumés au nord du château. Les murs du secteur oriental correspondent à une ancienne exploitation agricole installée dans les ruines, aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Des découvertes de monnaies attestent d'une occupation entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du siècle suivant, jusqu'au XVII^e siècle. Des éléments lapidaires confirment cette occupation entre le XIII^e et le XVI^e siècle, avec possiblement des travaux de reconstruction qui n'auraient pas été achevés concernant la pose d'un fenestrage de chapelle¹⁶. La céramique mise au jour n'a pas été étudiée.

La « résidence aux champs » des seigneurs de Léon

Il est usuel d'opposer les châteaux médiévaux dont la construction est attribuée aux rois, aux princes et aux principaux lignages châtelains et les « manoirs » ou « maisons fortes » qui auraient été construits par des seigneurs bien plus modestes au cœur des seigneuries foncières. On fait parfois des manoirs les successeurs des mottes des XI^e et XII^e siècles. C'est, selon nous, oublier que, outre des « châteaux », les princes et les barons ont pu disposer de résidences plus modestes pour faciliter leur itinérance entre leurs fiefs épars, pour leurs loisirs cynégétiques ou encore par recherche d'intimité, comme cela est bien attesté pour les rois de France avec leur manoir de Vincennes et ses satellites. Il en va de même pour les ducs de Bretagne qui se font construire un « manoir » à une quinzaine de kilomètres au sud de Vannes, au sein de la forêt de Susicinio transformée en parc au début du XIII^e siècle. Dans un second temps, ils y érigent un grand logis de 60 mètres de longueur par 12 mètres de largeur et une luxueuse chapelle¹⁷. Ils s'éloignent ainsi temporairement de Vannes où ils délaissent l'ancien « château de la Motte », seulement remplacé par un château neuf, le logis-porte de l'Hermine, dans les années 1380. D'autres cas

16. DÉSERTS, Marie-Claude des, « Le château de Joyeuse-Garde. Compte-rendu des fouilles », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. xcvi, 1970, p. 75-87.

17. DUBOIS, Adrien, VINCENT, Karine, *Susicinio, un château des ducs de Bretagne*, Vannes, éd. Domaine de Susicinio, 2016.

pourraient être cités comme à Quimperlé dont le *castrum* ducal incendié en 1241 disparaît ensuite de la documentation, probablement au profit de la « maison » ou « manoir » de Carnoët, édifié à quelques kilomètres en aval de cette ville de fond d'estuaire, au sein d'une *foresta* et en bordure d'un petit fleuve.

Le site choisi par les seigneurs de Léon est assez similaire au précédent. Le manoir de Goelet Forest est une vaste demeure de plaisance d'une superficie interne d'environ 6000 m². Elle diffère de l'austère forteresse de La Roche-Maurice, avec sa tour maîtresse et ses deux logis érigés sur un *roc'h* étriqué, dont la surface n'excède pas 1 600 m². À La Forest-Landerneau, l'enceinte est moderne, flanquée par des tours circulaires à archères et protégée par d'importants fossés, selon le modèle philippin, notamment introduit en Bretagne par les ducs de la maison de Dreux. La résidence des Hervéides se développe au sein du périmètre fortifié avec des bâtiments ordonnés autour d'une cour au cœur de laquelle est érigé un cellier probablement voisin d'une grande cuisine et d'une chapelle de belle taille. Il s'inscrit pleinement dans un corpus d'une quinzaine d'ouvrages bretons d'inspiration philippine étudiés par Denis Hayot¹⁸ : il serait le plus occidental de ceux-ci, à l'exception de l'enceinte érigée autour de l'abbaye de Landévennec qui résiste à un raid anglais en 1296, lors duquel Landerneau est ravagée par deux fois. On peut raisonnablement attribuer la construction de Joyeuse Garde à Hervé IV de Léon, après la paix signée avec le duc en 1260. L'édification ostentatoire d'un édifice moderne et puissant au-dessus de l'estuaire de l'Élorn, à mi-distance entre sa « capitale » et l'anse de Kerhuon, marquant la « frontière » entre la seigneurie de Léon et l'ancienne vicomté de ce nom, totalement passée dans les mains duciales après 1240, constitue pour les navires remontant le fleuve une mise en scène du pouvoir. Sa vocation est néanmoins essentiellement résidentielle et aucunement politique, administrative ou économique, rôle dévolu à Landerneau, chef-lieu de la seigneurie avec son port, ses halles, son marché, ses foires et sa juridiction. Tout au plus le seigneur de Léon a-t-il désigné un châtelain à Joyeuse Garde, afin d'en assurer la garde et de veiller à la surveillance des ressources de la forêt voisine, gibiers et bois, lors de ses longues absences. Les séjours prolongés des Hervéides dans leurs résidences normandes ont pu contribuer à leur prédilection pour Joyeuse Garde et à leur mise en retrait par rapport à leur « capitale », Landerneau.

Goelet Forest apparaît ainsi telle une « résidence aux champs » ou plus exactement comme l'indique son nom « au bas de la forêt », loin des bruits et de l'animation de la ville. C'est celle des jours heureux de la lignée des seigneurs de Léon, vraisemblablement durant moins d'un siècle, entre 1260 et 1341, après que les relations avec les ducs eurent été pacifiées. La résidence devait être richement aménagée mais il n'en reste pour l'essentiel que des murs de schiste qui ont perdu leurs enduits et des pierres

18. HAYOT, Denis, *L'architecture fortifiée capétienne au XIII^e siècle. Un paradigme à l'échelle du royaume*, 6 vol., Chagny, éd. du Centre de Castellologie de Bourgogne, 2021-2024, t. IV : *Monographies Normandie, Pays-de-Loire, Bretagne*, carte p. 7.

ouvrages constituant un lapidaire érodé dont la splendeur nous échappe. Le testament d'Hervé VII de Léon nous montre un grand seigneur breton entouré de sa famille et d'une trentaine de personnes, vassaux, fidèles, officiers, serviteurs nobles et valets¹⁹. Son chapelain, probablement Guillaume, prêtre de Kersaint-Plabennec, dispose d'une bible historique ornée d'enluminures réalisée à Paris et miraculeusement préservée²⁰. La demeure de Goelet Forest est le cœur d'un microcosme aristocratique qui s'étend au-delà des fossés du château sur une superficie de plusieurs hectares, avec des dépendances, un jardin d'agrément, un verger, un potager, un espace en eau, une garenne à lapins, un parc à gibier clos et une métairie, non loin du bien modeste bourg prioral de La Forest. La résidence s'élevait au bas d'une ancienne *foresta*, espace partiellement boisé autrefois détenu par l'autorité publique avec une sylve déjà partiellement défrichée et exploitée pour le bois d'œuvre, l'élevage et la chasse.

Une enquête à mener : les résidences aux champs des barons bretons

Le château de Goelet Forest ne constitue pas un cas isolé en Bretagne où l'on a recensé des centaines de mottes, enceintes circulaires, maisons fortes, châteaux et autres « résidences aristocratiques ». Vers la fin du XIII^e siècle, le duc en détient plusieurs dizaines : quelques mottes, des châteaux à l'ombre desquels sont nées des agglomérations, des forteresses « stratégiques », des chefs-lieux confisqués à des vassaux, des ouvrages méconnus attestés comme centres de châtellenie rurale et quelques résidences duciales notoires où le prince séjourne régulièrement, quand il n'est pas dans une des trois capitales duciales que sont Rennes, Nantes et Vannes²¹. Il s'agit notamment de Suscinio à Sarzeau, l'Isle à Marzan, Penmur à Muzillac, Carnoët à Quimperlé et Touffou aux Sorinières, au sud de Nantes. Il est vraisemblable que le duc n'a jamais durablement fréquenté certaines résidences rurales qui ont avant tout été des chefs-lieux de perception, comme Coatloc'h à Scaër ou Beffou à Plougras où des châtelains sont attestés vers 1300. On y observe encore des vestiges d'édifices plus tard désignés comme « châteaux » ou « manoir de chasse » ; ils ont parfois été ponctuellement attribués à des douairières, des fidèles ou des bâtards.

Les principaux barons bretons ont fréquemment accumulé des terres acquises par mariage afin de se constituer de grandes seigneuries. Ils ont résidé au sein de leurs « capitales », bien souvent nées au pied d'un château, réaménageant leur résidence au fil des siècles comme à Fougères, Vitré, Châteaubriant, Josselin ou Pontivy. Ils ont aussi disposé d'autres résidences, notamment pour la chasse, en lisière d'espaces boisés.

19. KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon...*, op. cit., p. 315-320.

20. Bibl. Sainte-Geneviève, Paris, ms 57.

21. COATIVY, Yves, *Aux origines de l'État breton. Servir le duc de Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, fig. 5 et 10.

Le seigneur de Fougères demeurait ponctuellement dans un manoir appelé la Foresterie près de Landéan dont il ne subsiste que la cave, au sein de la forêt de Fougères, à 7 kilomètres de son château²². Certains seigneurs ont délaissé leur ancienne forteresse au profit d'une résidence champêtre comme les vicomtes de Donges implantés au château de Lorieuc à Crossac ou ceux de La Roche-Bernard installés à La Bretesche à Missillac au xv^e siècle. Cet édifice est construit au bord d'un étang en lisière d'une grande forêt comme le « manoir » des Salles de Perret à Sainte-Brigitte devenu une des résidences favorites des vicomtes de Rohan au xv^e siècle, à 18 kilomètres de leur capitale Pontivy, dont le château, ruiné en 1342, n'est reconstruit que dans les années 1480. Un « manoir et hébergement » implanté en lisière d'une grande forêt comme celui de Boutavent à Iffendic a pu constituer une seconde résidence pour les seigneurs de Montfort-sur-Meu, ville distante de 10 kilomètres. Il a été ponctuellement affecté à des puînés, comme le château rural de Montauban définitivement attribué à un membre du lignage qui en prend le nom au début du xiii^e siècle.

Joyeuse Garde apparaît ainsi comme un témoin précieux : une grande résidence aristocratique aux défenses modernes et ostentatoires antérieure à la guerre de Succession de Bretagne. En dépit de ses tours à archères et de son portail monumental, c'est un vaste « manoir » des jours paisibles érigé par un baron disposant de plusieurs fiefs, à quelques kilomètres de sa « capitale » et la vieille forteresse perchée de La Roche-Maurice. Il se distingue des mottes, des roches, des « donjons » et des forteresses urbaines dont l'extension est souvent entravée par la topographie ou la présence d'une agglomération née « à l'ombre d'un château ». On peine à imaginer aujourd'hui son environnement et ses fastes tant la documentation concernant les Hervéides est lacunaire. Cela devrait néanmoins être envisageable pour d'autres « châteaux-manoirs » bretons plus tardifs grâce à des archives d'époque médiévale ou moderne mieux préservées et à de possibles investigations archéologiques. Il convient par ailleurs d'envisager que ce type d'édifice, ces « grands manoirs » du xiii^e siècle aient pu être en temps de paix les résidences privilégiées d'aristocrates de haut rang, soucieux de délaisser les mottes et les roches au profit d'aménagements paysagers moins martiaux, entre bois et étangs.

Patrick KERNÉVEZ

Maître de conférences en histoire médiévale
Université de Bretagne occidentale / CRBC

22. MEURET, Jean-Claude, « Les celliers de Landéan (Ille-et-Vilaine) et la chasse chez les seigneurs de Fougères. Imaginaire, controverses et nouvelles recherches », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Fougères*, 2016, p. 1-34.